



CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU 20 Juin 2019

L'an deux mil dix-neuf, le vingt Juin, le Conseil Municipal de la commune d'ARTAIX, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, Éric NEVERS.

Membres en exercice : 10

Date de convocation : le 13 Juin 2019

Présents : 9 Madame JULIEN Claire,

Votants : 10 Messieurs NEVERS Éric, BACHELET Bernard, LIDOINE Philippe, JACQUY Christophe, MESSEAU Emmanuel, MAGNAN Romain, SABOT Bruno et VERNIOL Alain.

Procuration : 1 Madame PACAUD Isabelle donne procuration à Madame JULIEN Claire

Excusée : 1 Madame PACAUD Isabelle.

Secrétaire de séance : Monsieur LIDOINE Philippe.

Le quorum étant atteint, la séance est déclarée ouverte à 20 h 15.

Compte rendu de la dernière réunion du Conseil Municipal

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité des membres présents le compte-rendu de sa dernière réunion.

Ordre du jour

1. Fin d'occupation du domaine public
2. Création d'un emploi permanent de 15 heures hebdomadaires
3. Subventions au titre des amendes de Police
4. Place de l'Eglise
5. Nombre de délégués communautaires pour la communauté de communes
6. Questions diverses

1→ Fin d'occupation du domaine public

Monsieur le Maire rappelle que Monsieur Serge Aumeunier occupe avec sa famille l'appartement de l'ancienne école depuis juillet 2003. Puis il signale que lors de la préparation du dernier budget, Madame la Trésorière de Marcigny alertait la municipalité du fait que l'occupation du domaine public temporaire d'un appartement n'était plus permise pour les communes. Seuls les contrats de droit privé (bail) peuvent être réalisés. Or, il est impossible de rendre l'ancien appartement éligible à un contrat de bail.

Le relogement de Monsieur et Mme Serge Aumeunier doit être envisagé.

Après délibération, le conseil municipal accepte à l'unanimité que Monsieur Serge Aumeunier occupe l'appartement T4 de la nouvelle mairie, libre de locataire depuis janvier.

Cette délibération sera enregistrée avec la référence D2019-36.

2→ Création d'un emploi permanent de 15 heures hebdomadaires

Monsieur le Maire rappelle que le contrat aidé de Monsieur Serge Aumeunier prend fin le 7 juillet 2019. Puis il expose les calculs faits par la secrétaire de mairie : un emploi à 15 heures hebdomadaires coûte environ le même prix qu'un contrat aidé de 20 heures par semaine, étant donné les baisses de subventions de la Région depuis un an.

Aussi il propose à ses conseillers la création d'un emploi permanent d'agent polyvalent technique de seconde classe relevant de la catégorie C à raison de 15 heures hebdomadaires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité de créer un poste d'agent polyvalent technique relevant de la catégorie C à raison de 15 heures hebdomadaires.

Cette délibération sera enregistrée avec la référence D2019-37.

Puis, étant donné la fin du contrat aidé de Monsieur Serge Aumeunier à la date du 8 juillet 2019, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité d'embaucher Monsieur Serge Aumeunier comme adjoint technique de seconde classe pour un CDD de 15 heures hebdomadaires.

Cette délibération sera enregistrée avec la référence D2019-38.

3→ Subventions au titre des amendes de Police

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le dossier de subvention au titre des amendes de police présentera l'étude de La Poste pour l'année 2019 concernant la dénomination et numérotation des voies et des rues.

En 2020, un nouveau dossier de subvention sera déposé pour le coût des panneaux et des plaques. Ainsi ce projet s'étendra sur les budgets 2019 et 2020.

4→ Place de l'église

José Pelletier (1888-1970), enfant d'Artaix est un coureur cycliste français qui s'est remarqué dans de nombreuses courses cyclistes.

Les conseillers acceptent de nommer la Place de l'église, « Place José Pelletier ».

Cette délibération sera enregistrée avec la référence D2019-39.

5→ Nombre de délégués communautaires pour la communauté de communes

Suite à la loi NoTRE, la composition du futur conseil communautaire va être revue. Il en résulte que la composition actuelle ne peut être reconduite et qu'il n'est pas possible de maintenir au moins 2 délégués pour chaque commune. Aujourd'hui toutes les communes ont 2 délégués, sauf Marcigny (5 délégués) et Melay (3 délégués).

Les options possibles consistent donc à retenir soit la composition de droit commun (23 sièges), soit une des compositions valide issue d'un accord local.

Dans ce dernier cas de figure, la proposition valide permettant de maintenir au moins 2 délégués à un maximum de communes est la suivante : 28 délégués, répartis ainsi : Marcigny : 7 délégués ; Melay : 4 délégués, Chambilly, Baugy, Anzy-le-Duc, Chenay-le-Châtel, Artaix, Montceaux-l'Etoile et Céron : 2 délégués pour chaque commune ; Vindecy, St Martin du Lac, Bourg-le-Comte : 1 délégué pour chaque commune.

Monsieur le Maire demande à ses conseillers de se prononcer sur une composition à 23 ou à 28 délégués.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de retenir la composition à 28 délégués et demande au Préfet un moratoire pour que toutes les communes maintiennent 2 délégués au minimum.

Cette délibération sera enregistrée avec la référence D2019-40.

6→ Questions diverses

Monsieur Christophe Jacquy informe que pour le transport scolaire à la rentrée de Septembre il faudra envisager deux navettes car le nombre d'enfants est de 9 enfants.

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents, d'ouvrir un poste d'Agent territorial polyvalent pour assurer la garde des enfants entre les deux navettes.

Cette délibération sera enregistrée avec la référence D2019-41

Monsieur le Maire et Monsieur Alain Verniol présentent les devis des entreprises retenues pour les travaux de génie civil de la halte nautique : Ducrot SAS (5 079.56 € TTC), Bailly SARL (2 465.28 €) et Choffey SARL (484.98 €). Les devis sont acceptés par tous les conseillers présents.

Cette délibération sera enregistrée avec la référence D2019-42

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le Maire lève la séance à 22h45.

Le prochain conseil municipal se tiendra **le jeudi 18 Juillet 2019.**

Le Maire, ERIC NEVERS

